



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique du tourisme

Question écrite n° 67796

Texte de la question

M. Éric Straumann interroge M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger, sur le contrat de destination « massif des Vosges ». Impulsés par l'État, les contrats de destination permettent de fédérer les acteurs publics et privés d'un même territoire autour de thématiques identifiées pour créer une offre touristique cohérente et lisible, en France et à l'international. Véritables outils de développement touristique, ils permettent de structurer, consolider et accélérer le développement des destinations touristiques. Après deux ans de mise en œuvre opérationnelle de la stratégie touristique du massif des Vosges, l'élaboration d'un contrat de destination est apparue comme un levier efficace pour amplifier et apporter une reconnaissance nationale et internationale à la destination massif des Vosges. Les partenaires du contrat de destination « massif des Vosges » représentent trois Régions : l'Alsace, la Lorraine et la Franche-Comté ; sept départements : le Bas-Rhin, le Haut-Rhin, le Territoire de Belfort, la Haute-Saône, les Vosges, la Meurthe-et-Moselle et la Moselle ; les comités régionaux des trois Régions et les agences de développement touristique des sept départements ; les deux parcs naturels régionaux qui couvrent 50 % du territoire du massif des Vosges : le parc naturel régional des Vosges du Nord et le parc naturel régional des Ballons des Vosges ; ainsi que les Fédérations régionales des offices de tourisme, dont celle de Lorraine et de Franche-Comté et le Résot Alsace. Toutes ces collectivités territoriales et tous ces organismes du massif des Vosges ont délibéré formellement au cours du premier semestre 2014. Il semblerait aujourd'hui que l'État ne souhaite plus signer ce contrat de destination pour des raisons apparemment administratives.

Texte de la réponse

Le projet « Massif des Vosges » a été reçu à la direction générale des entreprises à Bercy. La commission d'examen des projets, à laquelle ont naturellement participé les services du ministère des affaires étrangères et du développement international, s'est tenue au début du mois de novembre. Elle a examiné le projet « Massif des Vosges » avec la plus grande attention et la plus grande bienveillance. Ce projet a été retenu. La liste des projets retenus, qui feront l'objet d'une signature d'un contrat de destination, sera publiée. Les résultats, une fois communiqués, seront adressés à chacune des entités ayant déposé une candidature dans le cadre de cet appel à projets. La direction générale des entreprises contactera sous peu les porteurs de ce projet pour leur indiquer les prochaines étapes. Un événement autour de la signature de la dizaine de contrats de destination récemment sélectionnés sera prochainement organisé au quai d'Orsay.

Données clés

Auteur : [M. Éric Straumann](#)

Circonscription : Haut-Rhin (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67796

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Ministère attributaire : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 octobre 2014](#), page 8864

Réponse publiée au JO le : [30 décembre 2014](#), page 10822